

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe



Comité permanent

Recommandation n° 126 (2007) sur l'éradication de certaines espèces de plantes exotiques envahissantes

(adoptée par le Comité permanent le 29 novembre 2007)

Le Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, agissant en vertu de l'article 14 de la convention,

Rappelant qu'aux termes de l'article 11, paragraphe 2.b, de la Convention, chaque Partie contractante s'engage à contrôler strictement l'introduction des espèces non indigènes ;

Ayant à l'esprit la Recommandation n° R (84) 14 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres relative à l'introduction d'espèces non indigènes, adoptée le 21 juin 1984 ;

Rappelant sa Recommandation n° 57 (1997) relative aux introductions d'organismes appartenant à des espèces non indigènes dans l'environnement ;

Rappelant sa Recommandation n° 99 (2003) sur la Stratégie européenne sur les espèces exotiques envahissantes ;

Rappelant qu'aux termes de l'article 8.h de la Convention sur la diversité biologique, chaque Partie empêche d'introduire, contrôle ou élimine les espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces ;

Rappelant la Décision VI/23 de la 6^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, concernant « les espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, les habitats ou les espèces » et rappelant les définitions employées dans ce texte, et en particulier les suivantes :

- élimination signifie l'extermination de l'entière population d'une espèce exotique dans une zone gérée; l'élimination totale d'espèces exotiques envahissantes d'un site donné ;
- confinement désigne toute opération, entreprise dans un dispositif, une installation ou structure physique, visant à contrôler des espèces exotiques envahissantes par des mesures spécifiques qui limitent, effectivement, leur contact avec, ou leur propagation dans, et leur impact sur, l'environnement extérieur.

Soucieux de contribuer à une amélioration de la lutte contre l'introduction d'espèces exotiques, et à l'atténuation de l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la flore et les habitats naturels ;

Reconnaissant la compétence des travaux menés par l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) pour l'identification des espèces exotiques susceptibles de menacer la diversité biologique européenne et méditerranéenne, et souhaitant la poursuite de la collaboration entre la Convention et l'OEPP ;

Rappelant que suite à un inventaire des plantes exotiques envahissantes pour la région européenne et méditerranéenne, plusieurs espèces ont été évaluées dans le cadre de l'OEPP et qu'une analyse du risque phytosanitaire a été réalisée pour 5 espèces que l'OEPP recommande de soumettre à une réglementation et qui figurent à l'annexe 1 à la présente recommandation; rappelant par ailleurs que

l'OEPP a collecté des informations sur d'autres plantes exotiques qui ont un fort pouvoir de propagation et une répartition très limitée, et dont des exemples sont présentés en annexe 2 à la présente recommandation; Recommande que les Parties contractantes :

- 1 réalisent l'élimination de plantes exotiques envahissantes qui ne sont pas encore communes et représentent une menace au plan régional, ou, quand l'invasion présente déjà un stade avancé, mettent en œuvre des actions de confinement ou de gestion. Ces mesures sont recommandées pour les plantes exotiques envahissantes telles que celles citées à l'annexe 1 à la présente recommandation;
- 2 envisagent des mesures similaires contre les espèces de plantes exotiques à fort pouvoir de propagation et présentant une répartition très limitée, comme celles citées à l'annexe 2 à la présente recommandation.

Appendix 1 to the recommendation, alien plant species for which eradication or containment is recommended

Species	Ecosystems	Countries in which the species occurs
<i>Crassula helmsii</i>	Uncultivated	Belgium, Denmark, France, Germany, Ireland, the Netherlands, the United Kingdom (Great Britain, Northern Ireland, Guernsey).
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>	Uncultivated	Belgium, France, Germany, Italy, the Netherlands, Spain, the United Kingdom. Italy, Palestine, Israel.
<i>Lysichiton americanus</i>	Uncultivated	Denmark, Germany, Ireland, the Netherlands, Norway, Sweden, Switzerland, the United Kingdom.
<i>Pueraria lobata</i>	Uncultivated	Italy, Switzerland.
<i>Solanum elaeagnifolium</i>	Uncultivated and cultivated	Algeria, Croatia, Cyprus, Egypt, France, Greece, Israel, Italy, “the former Yugoslav Republic of Macedonia”, Moldova, Montenegro, Morocco, Serbia, Spain, Syria, Tunisia.

Appendix 2 to the recommendation, listing examples of alien plant species having a high capacity of spread and/or a very limited distribution.

Species	Ecosystems	Countries in which the species occurs
<i>Acaena novae zelandiae</i> (=A. <i>anserinifolia</i>)	Uncultivated	United Kingdom
<i>Alternanthera caracasana</i>	Cultivated	Spain, Israel
<i>Alternanthera pungens</i>	Cultivated	Israel
<i>Araujia sericifera</i>	Uncultivated	Spain, France
<i>Azolla mexicana</i>	Uncultivated	Hungary
<i>Bothriochloa barbinodis</i>	Uncultivated and cultivated	France
<i>Cabomba caroliniana</i>	Uncultivated	The Netherlands, United Kingdom, Hungary
<i>Cenchrus incertus</i>	Uncultivated and cultivated	Spain, Italy, Romania
<i>Cotula coronopifolia</i>	Uncultivated	Portugal, Spain, Italy, United Kingdom
<i>Diospyros lotus</i>	Uncultivated	France
<i>Eichhornia azurea</i>	Uncultivated	the Netherlands
<i>Eichhornia crassipes</i>	Uncultivated	Portugal, Spain
<i>Eupatorium adenophorum</i>	Uncultivated	Spain
<i>Fallopia baldschuanica</i>	Uncultivated	Czech Republic, Spain, Italy, Slovenia, France, UK
<i>Glyceria striata</i>	Uncultivated	Austria, Czech Republic, Germany
<i>Hakea salicifolia</i>	Uncultivated	Portugal
<i>Hakea sericea</i>	Uncultivated	Portugal, France
<i>Muehlenbeckia complexa</i>	Uncultivated	United Kingdom
<i>Myriophyllum heterophyllum</i>	Uncultivated	Spain, Germany
<i>Pistia stratiotes</i>	Uncultivated	Spain
<i>Pueraria lobata</i>	Uncultivated	Switzerland
<i>Senecio deltoideus</i>	Uncultivated	France
<i>Sesbania punicea</i>	Uncultivated	Italy